

## Unité de Soins Longue Durée (USLD)

Les Unités de Soins Longue Durée (USLD) sont des services hospitaliers qui accueillent des personnes présentant une ou plusieurs pathologies nécessitant une surveillance médicale et paramédicale soutenue.

Les USLD peuvent accompagner les personnes dans un contexte de fin de vie.



### MODALITÉS D'ACCÈS

**Public concerné et critères d'admission:** Les USLD accueillent habituellement des personnes âgées de 75 ans et plus présentant une pathologie organique chronique ou une polyopathie, soit active au long cours, soit présente par épisodes répétés de décompensation pouvant entraîner une perte d'autonomie durable.

Certains USLD peuvent également accueillir des personnes de moins de 75 ans nécessitant une prise en charge soutenue sur dérogation.

**Comment faire la demande:** L'admission peut se faire à la suite d'un séjour dans un service de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) ou dans un autre service hospitalier. L'admission en USLD peut se faire également à partir du domicile sur demande du médecin traitant ou d'un professionnel de santé. (avec accord du médecin traitant).

La demande est étudiée en commission d'inclusion et l'admission est effective sous réserve de place disponible.



### ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

**Statut et financement:** Les USLD sont des services hospitaliers rattachés à un établissement public ou privé et soumis à une autorisation de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

**Participation du public:** Le coût global se décompose en trois parties: le forfait soins versé par l'Assurance Maladie; le tarif hébergement (prestation d'administration, d'entretien, de restauration et d'hôtellerie); le tarif dépendance (qui comporte l'intégralité des prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante).

Le séjour en USLD peut être pris en charge en fonction des revenus et différemment selon les départements:

- au titre de l'hébergement par les aides sociales départementales;
- pour le tarif dépendance, par le biais de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Les aides versées peuvent varier en fonction du département.

### MISSIONS ET MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Les objectifs des USLD :

- assurer aux patients les soins médicaux et techniques, curatifs, palliatifs et de réadaptation;
- assurer les soins d'hygiène et de confort, une aide aux actes essentiels de la vie courante et le maintien de la vie sociale;
- prévenir l'aggravation de la perte d'autonomie;
- élaborer un projet de vie individualisé;
- assurer l'accompagnement de la personne, des familles et des proches;
- accompagner la fin de vie.

SUITE VERSO →

### → SUITE

**Professionnel-le-s de la structure:** Les équipes sont composées de médecins (gériatres, etc.), infirmier-ère-s, aides-soignant-e-s, agents de service hospitalier, psychologues et de l'équipe administrative. Selon les USLD, l'équipe peut être complétée d'ergothérapeutes, psychomotricien-ne-s, kinésithérapeutes, orthophonistes, assistant-e-s sociaux-ales, diététicien-ne-s, animateur-ric-e-s, etc. L'équipe travaille en étroite collaboration avec les différents spécialistes de l'établissement de santé.